



Communiqué de Presse

Jeudi 19 décembre 2024

L'Ordre des géomètres-experts et la DGFIP lancent e-DA, une plateforme pour digitaliser la gestion foncière

Ce 19 décembre, l'Ordre des géomètres-experts (OGE) et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ont signé la convention de lancement de la plateforme e-DA, un service innovant développé pour simplifier et moderniser les échanges entre les géomètres-experts et les services du cadastre. Cette nouvelle plateforme promet d'accélérer la digitalisation des démarches liées à la gestion foncière.



Signature de la convention de lancement de la plateforme e-DA par Madame Séverine Vernet, Présidente du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts, et Monsieur Olivier Thouvenin, Chef du service de la gestion fiscale à la DGFIP (Crédit photo : Ordre des géomètres-experts)

E-DA : un nouvel outil au service d'une gestion foncière 2.0

Indispensable pour conduire des opérations comme la division de terrains ou la modification des limites de propriété, la transmission des documents d'arpentage est considérée comme un processus complexe et chronophage. La DGFIP et l'OGE ont donc décidé de croiser leurs expertises pour dématérialiser ces démarches. Cette innovation va permettre de réduire les délais de traitement et renforcer la qualité des documents d'arpentage tout en minimisant les erreurs potentielles grâce à l'automatisation des points de contrôles.

E-DA garantit un traitement fiable et rapide des documents d'arpentage pour fluidifier l'ensemble des processus liés aux transactions foncières, ce qui va faciliter l'acquisition ou la modification des titres de propriété. Cette nouvelle plateforme bénéficiera ainsi à tous les acteurs concernés par les projets cadastraux : propriétaires fonciers, acheteurs de terrains ou professionnels de la gestion foncière.

Une digitalisation qui s'inscrit également dans le renforcement de la transparence des échanges entre les services du cadastre et les géomètres-experts puisque chaque étape du processus pourra être analysée.

Un modèle de partenariat public/privé innovant et prometteur

Une autre innovation réside dans la nature même de la plateforme : e-DA est en effet un service public conçu grâce à des fonds entièrement privés. L'Ordre des géomètres-experts a investi 600 000 euros pour développer cet outil, aujourd'hui utilisé dans toute la France. Un exemple de collaboration très concrète entre le secteur privé et l'administration publique qui va servir l'intérêt général tout en renforçant l'efficacité du service public.

Pour Séverine Vernet, Présidente du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts : « *Nous sommes très fiers de cette réussite qui s'inscrit dans la digitalisation de la profession. Participer activement à l'amélioration des échanges entre l'administration et la profession, simplifier la gestion du cadastre et par là même les démarches foncières des citoyens, telle est l'ambition de l'OGE et de ses équipes, dans tous les territoires* ».

Pour télécharger la photo de la signature de la convention (crédit : Ordre des géomètres-experts) : [Lien](#)

LES CHIFFRES CLÉS DE LA PROFESSION DE GÉOMÈTRE-EXPERT

1.874 géomètres-experts inscrits au tableau de l'Ordre

2.205 établissements répartis sur l'ensemble du territoire

Une filière de 10.000 emplois structurée essentiellement en PME

À PROPOS DE L'ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS

Depuis 1946, l'Ordre des géomètres-experts est délégataire d'une mission de service public de régulation de la profession. Personne morale de droit privé créée par la loi du 7 mai 1946, l'OGE a pour vocation à représenter la profession auprès des pouvoirs publics, veille à la discipline, et s'assure de la qualité de service fourni aux consommateurs.

Il est le garant du respect de la déontologie et des règles de l'art et agit, à ce titre, en tant qu'autorité indépendante. Depuis sa création, l'institution ordinaire a évolué pour devenir une véritable instance de management stratégique de la profession.

www.geometre-expert.fr • [Twitter](#) • [LinkedIn](#)